Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 $ passés avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 $ (Article 961.4 du *Code municipal*)

Période du 1er janvier au 31 décembre 2023

Nom du cocontractant	Objet du contrat	Montant de la contrepartie

Document mis à jour par Francesca Lavoie, directrice générale, le 1er août 2024